



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBÉRATION N° 2026-98

**CONVENTION DE GESTION DU MATÉRIEL DANS LE CADRE DE L'ÉQUIPEMENT DES
SITES COMMUNAUTAIRES EN STATIONNEMENTS VÉLO ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET LA VILLE DE CROSNE**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 091-219101912-20261001-2023_98-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 29

Procurations : 2

Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maires-Adjoint**s

Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Annie FONTGARNAND donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Christel CASSATA donne pouvoir à Madame Marie-Olwenn ODOBERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Pascale LABBÉ

Rapporteur : Benoît LERICHE

Dans le cadre de son Schéma Communautaire des Liaisons Douces (S.C.L.D.), lancé en février 2021, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (C.A.V.Y.V.S.) souhaite faire évoluer les pratiques de mobilité sur son territoire vers des modes de déplacement plus vertueux.

Le S.C.L.D. poursuit notamment l'objectif de développer un réseau cyclable structurant, d'améliorer les liaisons entre les communes et vers les principaux axes supra-communautaires, de favoriser le rabattement vers les gares et de développer une offre adaptée de services et de stationnements vélo.

À terme, l'ambition retenue par le S.C.L.D. est d'atteindre une part modale du vélo comprise entre 10 et 15 % des déplacements, contre 1 à 3 % actuellement. Le développement d'une offre de stationnement vélo adaptée constitue à ce titre une condition indispensable à l'essor de la pratique cyclable.

Le déploiement de stationnements vélo sur le territoire s'inscrit dans l'axe 1 « Aménager et équiper » du plan d'action du S.C.L.D. L'action 6 de cet axe, intitulée « Équiper les principaux pôles générateurs de stationnement adapté aux usages attendus », prévoit notamment l'installation de stationnements vélo adaptés aux besoins réels des usagers à proximité des équipements publics.

Par délibération n° 2026-083 en date du 25 juin 2026, la C.A.V.Y.V.S. a autorisé l'équipement ou le rééquipement de ses sites communautaires en stationnements vélo.

À la suite d'une étude menée en concertation avec les services techniques de la Ville de Crosne, l'Espace René Fallet a été identifié comme un site prioritaire pour l'installation de stationnements vélo destinés tant aux agents qui y travaillent qu'au public fréquentant cet équipement.

L'Espace René Fallet, qui peut accueillir jusqu'à 400 personnes assises, constitue en effet un lieu susceptible de recevoir un public nombreux. La possibilité de stationner son vélo pendant la durée d'un spectacle apparaît ainsi nécessaire afin de favoriser l'accès à l'équipement par les modes de déplacement actifs.

Ce bâtiment communautaire est notamment accessible à vélo depuis l'avenue Jean-Jaurès, dont la portion desservant le site communautaire et la mairie est limitée à 30 km/h, ainsi que depuis le parc Anatole France.

Actuellement, deux arceaux vélo sont implantés sur le site, représentant quatre places de stationnement. Il est proposé de déplacer ces deux arceaux au niveau du parvis de l'Hôtel de Ville, en complément du rack à vélos de type « pince-roues » existant.

Afin de répondre aux besoins identifiés, deux emplacements sont proposés aux abords de l'Espace René Fallet et du parc Anatole France :

- Emplacement 1 : remplacement des deux arceaux vélo existants par cinq nouveaux arceaux et déploiement de cinq arceaux supplémentaires dans leur continuité. Compte tenu de la durée moyenne à longue du stationnement envisagé, l'installation d'un abri vélo est également proposée ;
- Emplacement 2 : installation de cinq arceaux vélo supplémentaires, après déplacement des pots de fleurs, avec également la possibilité d'installer un abri vélo compte tenu de la durée de stationnement envisagée.

Les modèles proposés sont les suivants : pour les arceaux, le support vélo « Borne A Décor vélo » de la société Abri Plus et, pour les abris, le modèle « Grand Lieu » de la société Abri Plus.

Le choix définitif du mobilier urbain et du scénario d'implantation devra être validé par la Ville de Crosne.

Ce projet nécessitera une demande d'autorisation d'urbanisme car les deux espaces d'implantation sont situés dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables / abords des monuments historiques.

La réalisation des travaux nécessitera par ailleurs l'établissement d'un arrêté municipal autorisant l'occupation temporaire de l'espace public.

La phase d'étude est prévue durant l'été 2026 et les travaux sont prévisionnellement programmés au cours du dernier trimestre 2026.

La fourniture, la pose et les travaux nécessaires à l'installation de ces équipements seront intégralement pris en charge par le service Mobilités et Réseaux de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Le projet s'adresse à l'ensemble du public souhaitant stationner son vélo aux abords de l'Espace René Fallet et du parc Anatole France.

Le Conseil Municipal,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Schéma Communautaire des Liaisons Douces (S.C.L.D.) de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (C.A.V.Y.V.S.),

VU la délibération n° 2026-083 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2026 autorisant la C.A.V.Y.V.S. à équiper ou rééquiper les sites communautaires en stationnements vélo,

VU la Commission Cadre de vie, sécurité et développement économique en date du lundi 21 septembre 2026,

VU la convention de gestion du matériel dans le cadre de l'équipement des sites communautaires en stationnements vélo entre la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et la Commune de Crosne,

VU le projet d'équipement en stationnements vélo de l'Espace René Fallet à Crosne,

CONSIDÉRANT la volonté de la C.A.V.Y.V.S. de favoriser le développement des mobilités actives et l'usage du vélo sur son territoire,

CONSIDÉRANT que le développement d'une offre de stationnement vélo adaptée constitue une condition indispensable à l'augmentation de la pratique cyclable,

CONSIDÉRANT que l'Espace René Fallet constitue un pôle générateur de déplacements susceptible d'accueillir un public nombreux,

CONSIDÉRANT que l'installation de nouveaux stationnements vélo aux abords de l'Espace René Fallet et du parc Anatole France permettra de répondre aux besoins des agents et du public fréquentant ces équipements,

CONSIDÉRANT que le projet prévoit notamment l'installation de quinze arceaux vélo supplémentaires ainsi que la possibilité d'installer des abris vélo sur les deux emplacements identifiés,

CONSIDÉRANT que le choix définitif des équipements et de leur implantation fera l'objet d'une validation par la Ville de Crosne,

CONSIDÉRANT que la fourniture, la pose et les travaux nécessaires à la réalisation de ces aménagements seront pris en charge par la C.A.V.Y.V.S.,

CONSIDÉRANT que ce projet nécessitera une demande d'autorisation d'urbanisme car les deux espaces d'implantation sont situés dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables / abords des monuments historiques.

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux nécessitera la délivrance préalable d'un arrêté municipal autorisant l'occupation du domaine public,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

INDIQUE que la fourniture, la pose et les travaux nécessaires à l'installation des équipements seront intégralement pris en charge par la C.A.V.Y.V.S.

PRÉCISE que les équipements installés seront rétrocédés à la Commune de Crosne et que leur entretien et leur maintenance seront à la charge de la commune conformément aux dispositions de la convention de gestion.

APPROUVE le projet d'équipement de l'Espace René Fallet et de ses abords en stationnements vélo, selon les modalités présentées ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

APPROUVE les termes de la convention de gestion du matériel dans le cadre de l'équipement des sites communautaires en stationnements vélo entre la C.A.V.Y.V.S. et la Commune de Crosne, annexée à la présente délibération.

APPROUVE la réalisation des travaux d'implantation des équipements vélo sur les emprises du domaine public communal concernées, sous réserve de la délivrance des autorisations nécessaires.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

PAR 29 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 1^{er} octobre 2026

Signature
du Secrétaire de Séance



Pour extrait conforme.

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI

